

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS MUNICIPAL
NO 60/2015 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE
DU TENNIS-CLUB DE CHESEaux A SORECOT.

Composition de la commission :

Mme	Viviane Jomini
MM.	Frédéric Gyax
	Rodolphe Maeusli
	Francisco Sancho
	Bruno Cantin, premier membre et rapporteur

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le lundi 31 août 2015, en présence de M. Bernard Imfeld, représentant la Municipalité et de Mme Jacqueline Dieperink, Présidente du Conseil communal. Une seconde réunion a eu lieu le mardi 15 septembre 2015.

La mise au point du rapport a été achevée par l'entremise de consultations téléphoniques et par échanges de courriels.

Lors de la première séance Monsieur Imfeld nous a présenté le dossier et fourni des renseignements permettant de cerner différents aspects de l'objet soumis à notre approbation.

Il en est ressorti les éléments suivants :

- a. Le Tennis-Club de Cheseaux compte 186 membres actifs, dont 103 juniors âgés de 5 à 16 ans.
- b. Le terrain concerné a été mis à disposition par la commune de Cheseaux. Le club-house et différentes installations ont été réalisés par les membres du club. En 2005 le Conseil communal a accepté un préavis d'environ CHF 150'000.-- pour la réfection des sols. Une nouvelle réfection des sols est prévue pour l'année 2020.
- c. Les responsables du comité du club ont présenté un budget prévisionnel d'investissement détaillé jusqu'en 2030.
- d. L'éclairage actuel tombe souvent en panne causant, entre autres, la suspension de matchs officiels. Les coûts des réparations se sont montés à CHF 4'750.-- en 2012 et CHF 2'000.-- en 2014.
- e. Le préavis présenté est basé sur l'offre d'une entreprise située à Igis dans la vallée du Rhin. Cette offre convient au Tennis-Club.
- f. La Municipalité a demandé à plusieurs entreprises de notre région de faire des propositions de remplacement de l'éclairage mais aucune n'a pu présenter un projet correspondant à son attente.
- g. Une demande de subvention sera déposée auprès de la Fondation Fonds du sport vaudois

Après le départ de M. Imfeld et de Mme Dieperink la commission a poursuivi ses échanges de vue et conclut que la demande du Tennis-Club Cheseaux est justifiée.

Cependant deux éléments posaient problèmes :

1. des précisions sur la mise en concurrence de plusieurs offres étaient nécessaires.
2. l'éloignement géographique du fournisseur de la prestation pourrait augmenter sensiblement les coûts des travaux de maintenance et de dépannage. La commission regrette qu'aucune solution régionale n'ait pu être trouvée à des conditions acceptables.

Deux membres de la commission ont rencontré M. Guggenbühl, responsable du projet auprès du Tennis-Club Cheseaux afin d'obtenir des précisions sur ces points.

1. La commission a pu consulter trois offres concurrentes. La première (technique LED) présente un montant total beaucoup plus élevé que l'offre retenue. Il est à préciser que la Maison Joseph (offre retenue) dispose de l'exclusivité pour la Suisse de la technique proposée. Les deux autres offres, en variante traditionnelle, sont moins onéreuses mais les coûts annexes (remplacement du tableau obsolète et branchement des installations) ne sont pas compris dans les montants indiqués et la facture totale dépasserait le montant du crédit demandé.
Le Tennis-Club insiste fortement pour que la solution « avec LED » soit retenue, au vu de la simplicité d'installation.
2. De son côté la commission a constaté que le site internet du constructeur présente comme références plusieurs réalisations situées en Suisse alémanique et à Bienne. Elle a demandé à ce dernier club son degré de satisfaction. Il lui a été répondu que l'installation en place depuis cinq ans répondait à son attente et qu'il n'y avait pas eu de maintenance à effectuer ni d'ampoule à changer durant cette période.
D'après M. Guggenbühl une solution de maintenance avec recours à une entreprise plus proche semble envisageable en cas de besoin.

Tout en acceptant le préavis présenté, la commission demande à la Municipalité, dans le cadre de la négociation finale du dossier :

- d'essayer de prolonger la garantie à 5 ans
- de confirmer les prestations couvertes par cette dernière.
- d'indiquer les conditions de facturation lors des interventions après la période de garantie.

CONCLUSION :

Au vu des éléments qui précèdent, la commission vous propose, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

- **d'accepter le PM 60/2015 et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 55'000.- pour le remplacement de l'éclairage du Tennis-Club de Cheseaux à Sorécot.**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans**
- **d'autoriser l'exécutif à contracter, si besoin est, un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché**
- **de décharger la commission de son mandat.**

Cheseaux, le 18 septembre 2015

Mme Viviane Jomini
MM. Frédéric Gygax
Rodolphe Maeusli
Francisco Sancho
Bruno Cantin premier membre
et rapporteur